



TRANSMIS LE 28/11/2023
REÇU LE 28/11/2023
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 10/12/2023
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 10/12/2023

2023/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 NOVEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION N°05**

**OBJET : FINANCES – PERTES SUR CRÉANCES ÉTEINTES D'UN MONTANT DE
586.33€ – BUDGET VILLE 2023.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFILLOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.
Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.
Sophie FERREIRA : Laurie DODIN.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

Absent excusé :

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Marc SCHWEITZER.

Absent :

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE.

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°05 du CM du 23/11/2023 P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°05

**OBJET : FINANCES – PERTES SUR CRÉANCES ÉTEINTES D'UN MONTANT DE 586.33€
– BUDGET VILLE 2023.**

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers,

VU le budget communal ;

VU les seuils de poursuite par redevables définis par la délibération du 23 septembre 2010 et la convention afférente,

CONSIDÉRANT la décision rendue par la commission de surendettement des particuliers de l'Oise, en date du 10 mai 2023, pour surendettement relatif à une créance d'un montant total de 586.33€ remise à M. le Maire par le Comptable Public, annexée à la présente délibération,

APRÈS avis de la Commission Ressources et Développement en date du 9 novembre 2023,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants le Conseil municipal :

Article 1^{er} : ADMET les pertes sur créances éteintes pour un montant total de **586.33€** conformément aux états annexés recensant les prestations suivantes :

Prestations	Montant
Restauration scolaire	211.34€
Pré et post Scolaire	325.59€
Étude	49.40€
TOTAL	586.33 €



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°05 du CM en date du 23/11/23- P2/2

Article 2 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 3 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional D'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
l'Adjoint au Maire

A l'unanimité des votants

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix



Jean-Luc Verbrugghe
le 1er décembre 2023

Acte à classer**DEL23112023Q5**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-11-28T10-41-51.00 (MI249180585)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231123-DEL23112023Q5-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - PERTES SUR CRÉANCES ÉTEINTES D'un MONTANT DE 586.33euros - BUDGET VILLE 2023.

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 05 - FIN- Créances éteintes
586.33euros.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

05 - PJ FIN BORDEREAU Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation
SITUATION CAMARA
SIRANDOU 12.10.23.PDFImprimer la PJ avec le tampon AR05 -PJ FIN
MOTIVATION.PDF

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/11/23 à 10:41

Par **SADEQ Fatiha**

Transmis

Date 28/11/23 à 10:41

Par **SADEQ Fatiha**

Accusé de réception

Date 28/11/23 à 10:47